

Séance du  
23 mai 2024

### Règlement intérieur 2024/2025 du service ALSH /Périscolaire/Cantine

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance et se prononcer sur les règlements 2024/2025 des services ALSH/ Périscolaire et Cantine.

Madame le Maire, laisse la parole à Madame BARBUT qui précise que ces derniers sont simplement ajustés en fonction de l'évolution des prestations et des besoins de précisions à apporter aux parents.

Chacun des membres de l'assemblée prend connaissance des règlements proposés.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte sans réserve les règlements intérieurs 2024/2025 du service ALSH/ Périscolaire et Cantine tels que présentés.

### Tarifs des prestations 2024/2025 ALSH/Périscolaire/Cantine

Conformément au barème des quotients familiaux établis par la CAF, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de reconduire à l'identique la grille tarifaire des prestations ALSH/Périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire souligne également que compte tenu de l'inflation et de l'augmentation significative des coûts des matières premières notamment, depuis plus d'une année, une modification des tarifs des repas servis au restaurant scolaire est proposée.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le coût réel d'un repas servi pour la période de septembre 2023 à avril 2024, à savoir, 6.46 € (comprenant les matières premières, le coût du personnel, les charges courantes – eau, électricité, etc...).

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés, les membres de l'assemblée, à l'unanimité adoptent la tarification pour le service de restauration scolaire :

<i>Prix actuel</i>	<i>Prix applicable à compter du 01/09/2024</i>
Repas occasionnel enfant : 2.60 €	Repas occasionnel enfant : 2.75 €
Repas pour demi-pensionnaire : 2.50 €	Repas pour demi-pensionnaire : 2.65 €
Repas adulte : 3.50 €	Repas adulte : 4.00 €

### Tarifs « séjour été » 2024, organisé par le club ados

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Club Ados de MENSIGNAC est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Dordogne et qu'il accueille les enfants de 11 ans à 17 ans. Il est ouvert tous les après-midi (13h à 18h00) et une soirée (18h à 23h) la première semaine des vacances scolaires.

Dans ce cadre, Madame le Maire informe l'assemblée qu'un projet de « **Séjour Eté** » est prévu du dimanche 07 juillet 2024 au jeudi 11 juillet 2024 au Camping « Le lac de Biscarosse » à Biscarosse pour 16 adolescents, accompagnés de 2 animateurs.

Après avoir porté à la connaissance des membres du conseil municipal le contenu du séjour prévu ainsi que le coût prévisionnel par enfants, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer la tarification individuelle conformément à la nouvelle grille des quotients familiaux déterminées par la CAF à savoir , de 150 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 400 € à 190 € pour un quotient familial égal ou supérieur à 1 200.01 €.

Séance du  
23 mai 2024

### Attribution des subventions 2024 aux associations

Faisant suite au vote du budget primitif 2024, Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer nominativement le montant des subventions allouées aux différentes associations qui présentent un intérêt pour la commune.

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2024 intervenu le 11/04/2024, article 65748, les crédits prévus sont de 45 249.53 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres autorisés à voter , décide d'affecter la somme totale de 19 098 € nominativement aux différentes associations qui oeuvrent pour l'intérêt collectif des administrés de la commune.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité, l'identification d'une somme de 24 749.53 €, correspondant à la subvention d'équilibre du budget annexe 2024 du Lotissement Les Acacias.

### Bilan AMELIA 2

Madame le Maire rappelle que ce programme vise à apporter des aides publiques pour l'amélioration de l'habitat de chacune des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Les aides consenties le sont en fonction des revenus des foyers et doivent permettre la rénovation énergétique, l'adaptation, l'assainissement ainsi que la rénovation de façade, des logements.

Ce programme, mis en place entre 2019 et 2023, puis reconduit pour une année en 2024, en attendant les nouvelles directives, révèle un bilan d'intervention sur 5 ans positif. Il s'est établi comme suit :

<b>Interventions déjà réalisées</b>	<b>Com. Com. Du Gd Périgueux</b>	<b>Dont commune de Mensignac 32 dossiers</b>
Travaux lourds- mal logement	112	1
Energie	907	11
Adaptation	372	5
Assainissement	121	5
Façade	116	1
Interventions en cours		9
<b>Montant total des travaux financés au bénéfice de l'économie locale</b>	<b>18 700 000 €</b>	<b>637 036 €</b>
<b>Taux de subventions accordées en moyenne (ANAH, CD24, Grand Périgueux, Commune, autres)</b>	<b>54.68 %</b>	<b>60.11 %</b>

### Décision modificative au budget annexe Lotissement les Acacias

Compte tenu du solde restant à régler au bureau d'étude SERVICAD et du budget primitif voté le 11 avril 2024, le conseil municipal à l'unanimité autorise la décision modificative suivante au budget annexe du Lotissement les Acacias :

Article 6045 : + 1 000 € dépenses de fonctionnement

Article 74741 : + 1 000 € recettes de fonctionnement

### Lancement du marché de travaux de la voie douce

Conformément à la délibération du 03 juin 2020 – alinéa 4, donnant délégation à Madame le Maire pour la passation des marchés publics, Madame le Maire informe l'assemblée qu'une procédure adaptée a été passée le 17 mai 2024, visant à la consultation des entreprises pour le marché de travaux de la voie douce.

## INFORMATION

Madame le Maire demande à **Monsieur DESCAT** de faire un point sur l'avancement des différents travaux en cours :

Suite à la passation du marché public, **les travaux de la voie douces débuteront en septembre 2024**

### Les travaux SDE :

- Route de la Font de l'Auche et Les Chabannes sont en cours d'achèvement, seuls la dépose des poteaux est à réaliser.
- Route de la Fond de l'Auche : le transformateur sera livré en septembre 2024
- Route de LISLE : les travaux débuteront fin 2024.

**Le parking et aire de co-voiturage du gymnase** : entièrement financé par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, reste le marquage au sol et les bordures qui sont à réaliser. Une pré-réception de chantier est prévue ce 24 mai pour une ouverture dès lundi 27 mai à l'occasion du Festival de la Vallée.

**Restructuration de l'école** : Après moult reports, le maçon a pris possession du chantier et s'engage à mettre tout en œuvre pour rattraper le retard pris afin d'assurer un déroulement de chantier sensiblement conforme au planning prévisionnel.

**Les fenêtres de la mairie** ont été changées, les portes le seront très prochainement en raison des difficultés d'approvisionnement.

Après réparation du tracteur, le fauchage des accotements de routes communales est en cours.

-----

Madame BARBUT souhaite faire un point sur les **demandes émises par le conseil municipal des enfants**, à savoir :

- une rencontre avec le conseil municipal des enfants de la Chapelle-Gonaguet : *une rencontre sera prochainement programmée.*
- une participation à une journée « rando-déchet » avec l'achat du matériel nécessaire : *Les enfants pourraient être associés à la journée du 16 juin prochain à l'action citoyenne « nettoyage des routes ». Toutefois, il faudra veiller à ce qu'ils soient accompagnés d'un adulte responsable et ils pourraient intervenir dans le bourg.*
- demandent la réalisation d'un parc de jeux près de l'école, avec balançoires, toile d'araignée, toboggan. *Il serait souhaitable que les enfants rencontrent un élu en charge des travaux ou le responsable des services techniques afin de définir plus précisément leur projet pour vérifier sa faisabilité tant en terme technique, que financier.*

-----

Madame BRUNE prend la parole et communique sur les différentes manifestations prochainement à venir :

- ⇒ **La semaine de la Vallée du 27 au 31 mai 2024.** 480 enfants seront accueillis lundi 27 mai avec une montée en puissance pour atteindre 595 enfants le 31 mai prochain, 2 200 enfants sur la semaine.
- ⇒ **Le 16 juin 2024 : action citoyenne de nettoyage des bords de route** conjointement avec la mairie de Tocane Saint Apre et en partenariat avec « Ma vie éco », le long de la départementale 710 et autour des bourgs des deux villages.
- ⇒ **le 22 juin 2024 : nettoyage des chemins** avec l'association de chasse de la commune.
- ⇒ **Le 1<sup>er</sup> juin 2024 : journée « Parcours du cœur ».** Compte tenu des infrastructures à installer et de l'occupation de la place par le festival « la vallée » le 31 mai, un appel est lancé aux bonnes volontés pour le démontage et installation ce vendredi 31 en fin de journée. Un point est fait quant à l'organisation de cette journée.
- ⇒ **Le 26 juin 2024 : Organisation de la journée « Terre de jeux »** en partenariat avec le Conseil Départemental, le CDOS 24. 1 000 personnes pourraient être attendues sur la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35



Séance du  
23 mai 2024

## Brèves Municipales n°13

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que l'intégralité des procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

### Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 11 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

### Bilan de l'expérimentation de la semaine scolaire à 4 jours

Madame le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, l'école primaire Jean Nectoux a un rythme scolaire de 4 jours suite à la dérogation de l'IA – DASEN.

Conformément au Code de l'Éducation, cette dérogation ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, renouvelable une fois pour un an. D'où la nécessité de se positionner avant le 31 mai 2024. A défaut, le retour à la semaine de 4 jours ½ sera acté par les services académiques dès la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur PACK présente le bilan de cette organisation et précise que ce dernier a été rédigé par les enseignants et validé en Conseil d'école le 09 avril 2024. Compte tenu du rapport positif, les enseignants de l'école primaire Jean Nectoux ont fait part de leur souhait de reconduire le rythme scolaire à 4 jours.

Après discussion et délibération, considérant les bienfaits pour les enfants, l'organisation mise en place qui correspond à l'attente des parents et des enseignants, le conseil municipal à l'unanimité (une abstention : Monsieur COWEZ) sollicite une dérogation pour que le rythme scolaire de 4 jours soit maintenu à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 aux horaires suivants :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :	de 8h30 à 11h30 enseignement
	de 11h30 à 13h30 pause méridienne
	de 13h30 à 16h30 enseignement
	de 16h30 à 18h30 activités périscolaires
	pour un total de 24 heures d'enseignement.